

Origine :  
Célia VALERO

Présents : Jean-Pierre COUDRE ; Martine DELMAS; Jeannine GALLET;  
Cécile RIFFAUD  
Invités : Cyril DESJEUX, directeur de l'Observatoire des aides  
humaines, HANDEO  
FEHAP : Camille KEREBEL ; Agathe FAURE

## 1. Ordre du jour

NB : Tous les sujets prévus n'ont pas pu être maintenus à l'ordre du jour en raison de la richesse des échanges. Ils seront remis à l'ordre du jour ultérieurement.

MATIN : 9h30 – 12h30 (3h)

- [La charte engagement FEHAP : présentation et signature](#)
- [Suites de l'inter-commission Domicile/HAD](#) sur le thème des coopérations entre les établissements d'HAD et les SSIAD-SPASAD
  - Présentation des 6 axes de réflexions à travailler en petits groupes et proposition d'inscription à un ou plusieurs thèmes
- [Guide des bonnes pratiques des SAAD](#)
  - Concertation pour l'adapter aux personnes en situation de handicap
- [Les situations de refus ou d'arrêt d'intervention](#) en SAAD et en SSIAD
  - Intervention de **Cyril DESJEUX, HANDEO** : présentation de l'enquête sur les arrêts et refus d'intervention en SAAD PH
  - ~~Elargissement du sujet aux SSIAD et notamment le cas des refus en sortie d'hospitalisation (échanges)~~
- [Partage d'informations entre professionnels](#)
  - Intervention d'Agathe FAURE, FEHAP
  - ~~SPASAD: faut-il communiquer en commun et comment ? Quels documents donner lors de l'accueil des usagers ?~~

DEJEUNER : 12h30 – 13h45 (1h15)

- [Points divers](#)
  - Etat des lieux appels à candidature SPASAD en région
  - Salon des services à la personne –Solulo
  - Autres grandes dates de la FEHAP sur les 2 mois à venir

APRES-MIDI : 13h45 – 16h (2h15)

- [Livre blanc SI SPASAD](#)
  - Poursuite des travaux
- ~~Indicateurs pour évaluer la valeur ajoutée du SPASAD~~
  - ~~Poursuite de la réflexion~~

## 2. La charte d'engagement FEHAP

Il a été rappelé aux membres du GT Domicile leur rôle en tant que **représentant de la FEHAP** dans les institutions, organismes, groupes de travail... qui consiste notamment à :

- S'exprimer conformément aux valeurs et positions de la FEHAP, dans l'intérêt des adhérents
- Communiquer toute information utile à la délégation régionale et aux chargés de mission FEHAP
- Participer aux groupes de travail et réunions internes avec constance

*Sur ce point en particulier, il a été rappelé aux membres du GT Domicile qu'ils doivent s'engager, autant que faire se peut, à assister aux réunions matin et après-midi.*

Les membres du groupe présents ont procédé à la signature de cette charte (les absents signeront la prochaine fois).

## 3. Suites de l'inter-commission Domicile/HAD sur le thème des coopérations entre les établissements d'HAD et les SSIAD-SPASAD

Les 6 axes de réflexions à travailler en petits groupes et proposition d'inscription à un ou plusieurs thèmes ont été présentés au GT Domicile.

- **Axe 1: Recensement des pratiques régionales avancées sur les interventions conjointes HAD et SSIAD/SPASAD et SAAD**
- **Axe 2: Réflexion sur la qualité et l'organisation des structures**
- **Axe 3: Les usagers « orphelins »**
- **Axe 4: Outil pour repérer le moment opportun pour passer le relais dans la prise en charge (SSIAD vers HAD ou HAD vers SSIAD)**
- **Axe 5: Dialogue qualitatif et organisationnel sur la gestion des places PH**

Exemple : l'axe 4 pourrait plutôt être transformé en « Comment faire en sorte que les relais fonctionnent entre SSIAD et HAD? ». Et il faudra aussi parler du relai entre HAD et SAAD.

*Les axes suivants vont être précisés et retravaillés avec Solène GOUESBET, qui anime le comité HAD.*

### Freins repérés

Les échanges ont mis en évidence plusieurs freins aux coopérations entre les structures sanitaires du domicile et les services sociaux et médicaux sociaux.

- Un problème de fond : une **culture « d'entreprise »** qui ne favorise la conclusion de partenariats entre les HAD et les services du domicile.
- Un **porteur de projet unique** : une coopération entre différentes structures se fait souvent sous l'impulsion d'une personne en particulier. Cette personne va porter le projet et lorsqu'elle est amenée à quitter l'organisation le projet en pâtit.
- Un important **travail d'animation du partenariat** : lorsqu'un partenariat est officialisé, sa bonne marche dépendra donc essentiellement d'une bonne entente interpersonnelle, mais aussi d'un travail quotidien d'échanges entre les structures partenaires. En particulier, lorsqu'une **convention de partenariat** est signée entre 2 services ou entre 2 structures (exemple : HAD/SSIAD), celle-ci ne doit pas être une « convention de façade », mais être au contraire le support d'une volonté sincère de travailler ensemble, un point de départ.

- Un **manque de connaissance des activités** des autres intervenants du domicile lié au fameux « mille feuilles ». Pour connaître les services qui interviennent sur son secteur, l'idée de petits déjeuner de découverte a par exemple été proposé.

*Ces réflexions vont dans le sens d'une plaquette explicative des activités du champ du domicile, sur le modèle de la « plaquette hébergement » et des interactions qui peuvent exister entre structures → Ces travaux pourraient être lancés à la FEHAP en 2017.*

#### 4. Guide des bonnes pratiques des SAAD

Suite à l'annonce du doublement du fonds d'appui aux bonnes pratiques et d'aide à la restructuration de l'aide à domicile qui passe à 50 M €, la FEHAP et d'autres fédérations et associations représentatives des personnes en situation de handicap ont été concertées pour **adapter le guide des bonnes pratiques de l'aide à domicile**, dont la 1<sup>ère</sup> version ne concernait que les personnes âgées, aux spécificités du **handicap**.

L'obtention d'un financement au titre de ce fond est subordonnée à la signature d'une convention CD/CNSA et à la signature d'un CPOM CD/SAAD.

Au niveau du calendrier le groupe domicile se situait entre les 2 réunions de concertations au Ministère de la santé:

- 10/10/16 : Réunion N°1 avec cabinet PH et PA
- 18/10/16 : GT Domicile FEHAP
- 27/10/16 : Réunion N°2 avec cabinet PH et PA
- 15/11/16 : comité de pilotage « refondation de l'aide à domicile » → présentation du guide et validation en séance
- 05/12/16 : comité interministériel du handicap (CIH)

Le GT Domicile a exprimé une nouvelle fois son scepticisme vis-à-vis de l'intérêt de ce guide, compte tenu des travaux existants, en précisant qu'il faudrait veiller à ce que les recommandations qui allaient être faites soient réalisables.

Suite à la réunion du 27 novembre au Ministère, voici quelques éléments de précisions :

- La forme de ce 2<sup>nd</sup> volet du guide devrait finalement consister à venir **compléter l'existant**, et non à créer un 2<sup>nd</sup> guide dédié aux SAAD PH comme cela avait été envisagé
- Les axes choisis restent les 3 mêmes : Le libre choix et la bonne information des personnes ; Le « juste » tarif et les conditions de travail (ce 3<sup>ème</sup> axe pourrait devenir un axe plus vaste sur **l'organisation des SAAD**).
- A l'issue de cette 2<sup>nd</sup> réunion au Ministère, il est apparu que les cabinets ministériels peinaient toujours à **définir l'objet réel de ce guide** : s'agit-il de donner des préconisations sur l'ensemble des pratiques des SAAD (et dans ce cas les axes de ce guide sont trop limitatifs) ? Ce guide a-t-il pour objet de permettre aux SAAD prestataires seulement de bénéficier du fonds d'appui ? Les bonnes pratiques recherchées sont-elles celles des CD et/ou des SAAD ? etc. => le cabinet PH a précisé que ces questions trouveraient une réponse lors du COPIL...

## 5. Les situations de refus ou d'arrêt d'intervention en SAAD et en SSIAD

### Intervention de Cyril DESJEUX, HANDEO : présentation de l'enquête sur les arrêts et refus d'intervention en SAAD PH

Après une rapide présentation d'HANDEO et des raisons de la création de l'Observatoire des aides humaines, Cyril DESJEUX nous a présenté la dernière enquête d'HANDEO, dans la logique du rapport Zéro sans solution et de la mission *une réponse accompagnée pour tous*.

Ces situations sont assez peu répandues mais lorsqu'elles se produisent elles ont des conséquences lourdes en termes de continuité d'accompagnement pour la personne.

Il est notamment ressorti de cette présentation que les arrêts ou refus d'intervention des SAAD PH étaient **l'aboutissement d'un processus**, révélateur d'un ensemble de difficultés et de tensions entre les équipes du SAAD, la famille et ses proches aidants. Le recueil de données pendant l'enquête a d'ailleurs dû faire face à des difficultés pour rencontrer, après l'arrêt de l'accompagnement, à la fois le SAAD et la personne.

L'arrêt de la prise en charge se fait généralement en dernier ressort.

Le groupe a particulièrement apprécié le ton de l'enquête non culpabilisant envers les SAAD.

Pour plus d'informations : <http://www.handeo.fr/etudes-rapports-et-recherches>.

*Cette présentation doit servir de terreau à une réflexion plus large sur les arrêts et refus des SAAD PA, SSIAD et SPASAD.*

## 6. Partage d'informations entre professionnels

### Intervention d'Agathe FAURE, FEHAP

Cf. Powerpoint partage d'information

*Une fiche technique sur le partage d'information entre professionnels est en cours de rédaction par les équipes sanitaires et médico-sociale de la FEHAP*

## 7. Points divers

### Etat des lieux AAC SPASAD en région

Cf. PowerPoint

### Salon des services à la personne –Solulo

Cf. PowerPoint

### Autres grandes dates de la FEHAP sur les 2 mois à venir

Cf. PowerPoint

## 8. Livre blanc SIS SPASAD

Jean-François GOGLIN est venue nous parler du prochain Livre Blanc qu'il va élaborer sur le sujet de la **télémédecine** et auquel tout membre du GT Domicile est invité à contribuer s'il le souhaite.

### Poursuite des travaux en séance

Grâce aux contributions des membres du GT Domicile lors de la dernière réunion, nous avons **fini de compléter les parties manquantes du Livre Blanc !** Après un lissage de la rédaction, Jean-François et moi vous proposerons une dernière version pour relecture finale.

Objectif : distribué le Livre Blanc terminé lors du Congrès de la FEHAP le 13 et 14 décembre.

Cf. Livre Blanc

## 9. Prochaines réunions

**jeudi 15/12/16 09:30 – 16:30**

**mardi 07/02/17 09:30 – 16:30**

**jeu. 06/04/17 09:30 – 16:30**

Je suis à l'écoute de toutes vos suggestions de sujets  
pour l'ordre du jour:  
[celia.valero@fehap.fr](mailto:celia.valero@fehap.fr).

Merci de confirmer votre présence et si vous déjeunez  
à: [audrey.court@fehap.fr](mailto:audrey.court@fehap.fr), assistante.